



## ARC ÉNERGIES MAURIENNE

### PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 décembre 2024

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

**Les membres du comité syndical présents :**

Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Abdelhamid BELHADDAD, Martine MARTY, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Romain CUGNET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, José ACEBEDO CANDIL, Annie BONNIVARD Martine REFFET.

**Absents excusés :** Roberto SAILIS, Noël LACROIX, Isabelle BIETRIX, Martine POLTRON, Charles COSTEL

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean Claude CHAPPELLAZ

**Date de Convocation :** 11 décembre 2024

Membres en exercice : 18                      Présents : 13                      Votants : 11

### DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le président, désigne Monsieur Jean-Claude CHAPPELLAZ comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 13 novembre 2024
3. Budget 2025 – Ouverture des crédits d'investissement
4. Marché de déploiement des compteurs communicants
5. Salle des fêtes de Ste Marie de Cuines – Production photovoltaïque
6. Compte Financier Unique
7. Informations et questions diverses
  - Nouveaux contrats photovoltaïques (TERECOVAL/REFFET)
  - Réunion Régies de Haute Maurienne
  - Travaux Chemin des Perelles /Chemin du lavoir à Sainte Marie de Cuine
  - Proposition de la 4C – Photovoltaïque sur la maison de santé à La Chambre
  - Lettre d'un administré de la commune de Sainte Marie de Cuines

### 1. APPEL DES PARTICIPANTS

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 13 présents et 11 votants pour tous les points, la séance peut débuter. Monsieur Jean Claude CHAPPELLAZ est nommé secrétaire de séance

### 2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

Le Président arrête le procès-verbal du Conseil Syndical du 13 novembre 2024 approuvé à la majorité.

### 3. BUDGET 2025 – OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2025, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical :

	Ouverture crédits d'investissement 2025	Crédit ouverts BP 2024	Ouverture crédits BP 2025
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>57 000.00</b>	<b>14 250.00</b>
2031	Frais d'études et recherches (MOE)	30 000.00	7 500.00
2033	Frais d'insertion	2 000.00	500.00
2088	Immos incorporelles (Cartographie + Solution Facturation SI)	25 000.00	6 250.00
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 225 250.00</b>	<b>306 312.50</b>
215313	Travaux sur ouvrages de distribution (Sauf réseau)	40 000.00	10 000.00
215313	Déploiement Compteur AMM (910)	0.00	0.00
215314	Réseau de distribution	80 000.00	20 000.00
215314	St Avre/ Chemin moulins des pauvres (Enf) (911)	18 000.00	4 500.00
215314	St Avre / Lotissement Chanet 3 (Ext = Réfaction) (912)	53 000.00	13 250.00
215314	St Martin / Chamorand (913)	7 500.00	1 875.00
215314	St Martin / Aval Eglise (914)	30 000.00	7 500.00
215314	St Martin / Montoudras Colombin (915)	5 500.00	1 375.00
215314	La Chapelle / Secours HTA (Solde 2021) (916)	20 000.00	5 000.00
215314	La Chapelle / Renforcement chef-Lieu (917)	1 625.00	406.25
215314	La Chapelle / Renforcement Tigny Les Granges (918)	12 500.00	3 125.00
215314	Pontamafrey / Requalification Chef-Lieu Tr6 (919)	10 000.00	2 500.00
215314	La Chambre / Remplacement cellule Postes HTA (920)	20 000.00	5 000.00
215314	AEM / Secours HTA StAvre / St Martin (921)	8 125.00	2 031.25
215314	AEM / Remplacement IACM La Chapelle + St Martin (922)	10 000.00	2 500.00
215314	AEM / Raccordement ITM + Liaison Ste Marie St Avre (923)	170 000.00	42 500.00
215314	AEM / Liaison La Chambre St Martin (924)	0.00	0.00
215314	La Chambre / Chemin de Mangon (925)	15 000.00	3 750.00
215314	Pontamafrey / Poste secours (926)	110 000.00	27 500.00
215314	AEM / Départ Poste Source commun (927)	250 000.00	62 500.00
215314	Opération d'ordres 041 / Intégration des frais d'études et d'insertions	3 000.00	750.00
215317	Installations de téléconduite et télécommunications	70 000.00	17 500.00
215318	Autres installations à caractère spécifique (PV)	150 000.00	37 500.00
21561	Appareils de comptage (Compteurs AMM)	125 000.00	31 250.00
2183	Mat. De bureau et informatique (Serveur)	10 000.00	2 500.00
21784	Mobilier	6 000.00	1 500.00

- Autorisent Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 selon les détails mentionnés ci-dessus.
- Précisent que ces crédits seront repris au budget primitif 2025.
- Autorisent Le Président à signer toutes pièces utiles.

#### 4. MARCHÉ DE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS

Le Président informe le Conseil Syndical que le délai de candidature se clôture le lundi 16 décembre 2024 et que deux offres ont été reçues.

Les critères de sélection des offres concernaient le prix des prestations, la valeur technique de l'offre et les délais d'exécution.

Pour l'instant aucun choix n'a été fait. Il reste à regarder la phase de mise en place et il sera demandé au prochain conseil syndical de se prononcer.

#### 5. SALLE DES FÊTES DE SAINTE-MARIE-DE-CUINES PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

Le Président rappelle à l'assemblée la consultation en vue de l'attribution des travaux relatifs à la production photovoltaïque de la salle des fêtes de Sainte Marie de Cuines.

Les entreprises étaient invitées à remettre leur offre le 15 octobre 2024. Les critères demandés étaient le coût de la solution, la puissance proposée et le ratio en €/kWc.

Trois offres étaient en concurrence : ROSAZ ENERGIES, STARWATT et EDMI.

Le Conseil Syndical, invité à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir : ROSAZ ENERGIES avec une offre à 65 565.52 € pour une puissance (KWc) de 83.70 soit un ratio de 783.34 €/kW.

## 6. COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le compte financier unique (CFU) sera mis en place dès 2025.

## 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **a/ Nouveaux contrats photovoltaïques (TERECOVAL/REFFET)**

Le Directeur informe le Conseil Syndical de deux nouveaux producteurs :

- L'entreprise TERECOVAL vente en surplus 164.65 kWc
- L'entreprise REFFET vente en surplus 246.12 kWc

### **b/ Réunion Régies de Haute Maurienne**

Les présidents et directeurs de Synergie Maurienne, SEET et Arc Energies Maurienne ont rencontré les Régies de Haute Maurienne le 18 novembre 2024 afin de leur faire part de leurs expériences.

Cette rencontre avait pour objectifs des échanges en vue d'un projet de lancer une coordination entre les régies de Haute Maurienne.

### **c/ Travaux Chemin des Perelles /Chemin du lavoir à Sainte Marie de Cuines**

Le Directeur informe le Conseil Syndical d'un nouveau lancement de la consultation le 12 décembre 2024 avec une remise des offres le 07 février 2025.

Trois entreprises consultées : CITEOS, Electra Savoies, Pichelec

### **d/ Proposition de la 4C -Photovoltaïque sur la maison de santé à La Chambre**

Dans le prolongement du courrier adressé par le Président de la 4C et de la visite de son Directeur Général des Services avec le directeur d'Arc Energies Maurienne nous informant d'un projet d'installation photovoltaïque sur la future maison de santé à la Chambre, avec une puissance installée de 20.80 kWc et pour un coût d'installation de 29.388.22 €HT.

La nécessité de la mise en place d'un budget M4 pour la production d'électricité avec pour finalité la revente d'électricité met en avant la possibilité d'un rachat du projet (une fois les travaux terminés) par Arc Energies Maurienne.

Sur le principe le Conseil Syndical serait favorable. Il reste à déterminer les modalités. Le Président s'engage à adresser une réponse dans ce sens au président de la 4C.

### **e/ Courrier d'un administré de la commune de Sainte Marie de Cuines**

Le Président fait lecture d'un courrier d'un administré demandant un déplacement d'un poteau électrique suite à l'acquisition d'un terrain jouxtant sa construction. Après visite sur place, il s'avère, si cette requête était acceptée, qu'il serait souhaitable que ces travaux puissent être mutualisés avec l'enfouissement des réseaux secs sur toute la rue et ce en collaboration avec la commune de Sainte Marie de Cuines. Cela implique donc l'autorisation de cette dernière. Le syndicat A.E.M. et le Conseil Municipal de la commune seront invités à se prononcer sur ce sujet durant le futur mandat pour une réalisation à horizon 2027.

### **e/ Situation de trésorerie**

Le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie.

Au 18 décembre 2024, elle s'élevait à : 2.660 000.00 €

f/ **Agenda du prochain conseil syndical** :

Sur proposition du bureau les dates des prochaines réunions se tiendront :

- le 15 janvier 2025 à 18H30
- le 12 février 2025 à 18H30
- le 19 mars 2025 à 18H30
- le 09 avril 2025 à 18H30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 40.

**Délibérations prises :**

1. Délibération n°2024-023 - Budget 2025 – Ouverture de crédits d'investissement
2. Délibération n°2024-024 - Salle des fêtes de Sainte Marie de Cuines – Production photovoltaïque  
– Choix de l'entreprise

**Le Secrétaire de séance :**

Jean-Claude CHAPPELLAZ



**Le Président**

Gérard BORDON

